

CAHIER DES CHARGES

Appel à projet 2026

**Financement des projets de prévention
des addictions auprès des jeunes en
milieu scolaire et en parcours
d'insertion**

Publication : 7.11.2025

Modification : 19.12.2025

Table des matières

Table des matières	2
Résumé	3
1. Contexte de l'appel à projet	5
2. Présentation de la stratégie régionale de prévention des addictions auprès des jeunes en milieu scolaire ou en parcours d'insertion	6
2.1. Présentation des programmes	6
2.2. Stratégie de déploiement : espaces et publics prioritaires	10
3. Un pilotage régional et partenarial.....	11
3.1. Exigences de programmes efficaces et rôle des centres ressources régionaux	11
3.2. Soutien de la mission d'appui FLCA au pilotage transversal de la stratégie.	13
3.3. Partenariat avec l'Education nationale.....	13
4. Modalités de déploiement.....	14
4.1. Dimensionnement du projet	14
4.1.1. Seuil minimal de déploiement	14
4.1.2. Seuil maximal de déploiement	15
4.2. Modèle économique et coût des programmes.	15
4.2.1. Méthode de construction de l'outil de modélisation économique	16
4.2.2. Coût plafond de chaque programme	16
4.2.3. Calcul du montant pouvant être demandé lors de l'AAP, selon l'échelle prévisionnelle de déploiement.....	17
4.3. Calendrier prévisionnel de l'action.....	18
5. Conditions de candidatures et modalités de financement.....	19
5.1. Eligibilité et engagements des structures de prévention.....	19
5.2. Durée du conventionnement	20
5.3. Etapes de candidatures et calendrier prévisionnel.....	20
Annexe.....	21
Annexe 1 : Espaces prioritaires	21
Annexe 2 : Répertoire régional	22
Annexe 3 : Répertoire départemental.....	23

Résumé

À compter de 2026, l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS PACA) financera exclusivement des actions de prévention des addictions et des consommations de substances psychoactives auprès des jeunes dont l'efficacité a été scientifiquement démontrée.

Dans ce cadre, et à la suite d'un diagnostic croisant les données épidémiologiques de notre région, les compétences des structures de prévention et les recommandations issues de la littérature scientifique, quatre programmes ont été retenus :

- *UNPLUGGED : auprès des classes de 6^{ème} et 5^{ème} (basé sur le développement des compétences psychosociales) ;*
- *P2P et Softpeers : à destination des lycées (fondés sur une approche par les pairs) ;*
- *Avenir Sans Tabac : à destination des lycées et des structures d'insertion accueillant des jeunes (fondé sur l'entretien motivationnel).*

L'ensemble de ces programmes a été validé par l'Éducation nationale, qui participe à leur promotion auprès des établissements scolaires par différents canaux.

Afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, l'ARS a défini des zones d'intervention prioritaires¹:

- Les établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP/REP+/RECT) ou présentant un indice de position sociale (IPS) inférieur à 110 pour les collèges et à 115 pour les lycées ; Les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les Quartiers de Veille Active (QVA) ; Les Zones de Revitalisation Rurale : ZFRR/ZFRR+
- Les lycées professionnels et agricoles, ainsi que les structures accueillant des apprentis ou des jeunes en insertion, sont également considérés comme des lieux d'intervention prioritaires.

*

Le déploiement de ces programmes est conditionné à la formation préalable des préveteurs par les centres ressources, également chargés de la coordination régionale. Les structures de prévention candidatant à l'appel à projet s'engagent à mettre en œuvre les programmes fidèlement aux recommandations des centres ressources.

**

La sélection des structures bénéficiaires des financements ARS se fera dans le cadre d'un appel à projets dont la clôture est fixée au **7 mai 2026**. Son cahier des charges impose le respect d'un modèle de déploiement précis, tant en matière de dimensionnement (nombre minimal d'actions) que de coûts.

Pour être éligibles, les structures candidates devront avoir préalablement :

- Formé leurs préveteurs (dates de formation présentées au point 3.1) ;

¹ Cela représente plus de 70% des établissements de notre territoire régional.

- Démarché les établissements scolaires/structures d'insertion accueillant des jeunes.

*Les structures de prévention retenues dans le cadre de l'appel à projets bénéficieront d'une convention avec l'ARS d'une **durée de deux ans** (juillet 2026 – juillet 2028). L'octroi du financement pour la deuxième année demeure néanmoins subordonné à :*

- *La présentation, lors du second trimestre de l'année 2027, d'éléments de bilan et de perspectives de déploiement satisfaisants.*
- *La disponibilité des crédits de l'ARS.*

Les contacts des agents ARS en charge du pilotage de la stratégie et des centres ressources en charge de la coordination de chaque programme sont disponibles en annexe.

Les réponses aux demandes de précisions relatives aux modalités de l'appel à projets, adressées par courriel, seront, lorsque c'est opportun, centralisées dans le document partagé disponible [ici](#). Cette démarche vise à renforcer la compréhension collective du cahier des charges. Aucune information permettant d'identifier la structure de prévention à l'origine de la question ne sera communiquée.

*Un webinaire de présentation du cahier des charges par l'ARS est prévu le **24 novembre de 13h à 14h**. Le lien de connexion est le suivant :*

<p><i>Microsoft Teams Besoin d'aide ? Rejoindre la réunion maintenant Numéro de réunion : 340 021 525 098 1 Code secret : jt3am2Xv</i></p>
--

Les centres ressources présenteront également les modalités de mise en œuvre de chaque programme aux dates suivantes :

- *UNPLUGGED : 9 décembre 2025, de 14h à 15h.*
- *P2P-Softpeers : 13 novembre de 14h à 16h et 4 décembre de 10h à 12h.*
- *Avenir Sans tabac : 27 novembre de 14h à 15h et 5 décembre de 10h30 à 11h30.*

Les liens de connexion sont disponibles dans la partie 3.1.

1. Contexte de l'appel à projet

La réorientation des financements du service Prévention et Promotion de la Santé de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS PACA) vers des interventions dont l'efficacité est démontrée constitue un des axes majeurs du Projet Régional de Santé 3 (PRS3). Cette orientation répond à une demande de la Direction Générale de la Santé. L'instruction DGS/SP3/DSS/CNAM/2025/61 du 17 juin 2025 relative au dispositif de soutien du Fonds de lutte contre les addictions (FLCA) pour l'année 2025 réaffirme cette exigence.

Cette décision repose sur des constats issus de la littérature scientifique, qui distinguent aujourd'hui clairement trois catégories de programmes : ceux dont l'efficacité est avérée, ceux pour lesquels aucune efficacité n'a pu être démontrée, et ceux, en particulier dans le champ de la prévention des addictions, qui peuvent s'avérer contre-productifs, notamment en raison d'effets iatrogènes.

Face aux enjeux majeurs que représentent les addictions dans notre région, il est de la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé de privilégier des interventions probantes. Dans un contexte de ressources contraintes et en l'absence de moyens suffisants pour évaluer l'ensemble des dispositifs existants, l'ARS a fait le choix depuis 2023 de recentrer progressivement ses financements sur des programmes déjà validés scientifiquement.

Ainsi, l'ARS PACA a élaboré en collaboration avec le Comité Régional d'Education à la Santé (CRES PACA) un plan de déploiement stratégique des programmes probants concernant la prévention des addictions en milieu scolaire et en parcours d'insertion.

L'élaboration de ce plan s'est appuyée sur deux démarches complémentaires :

D'une part, un diagnostic territorial de l'offre de prévention a été réalisé. Il a mis en évidence une grande diversité des structures menant des actions sur le territoire, ainsi qu'une hétérogénéité importante des compétences et des formations des professionnels, entraînant une forte disparité des interventions.

D'autre part, un état des lieux des programmes probants – fondé sur une revue de la littérature scientifique et grise – a permis d'identifier les actions déployées dans d'autres régions. Une analyse critique a ensuite été conduite afin de comparer les différents programmes (en termes d'objectifs, de modalités, d'effets et de coûts) et d'évaluer les conditions de leur transfert en région PACA.

Les programmes choisis pour être mis en place en PACA sont ainsi le fruit d'un diagnostic territorial et d'un état des lieux scientifique. La nouvelle offre déployée comprend des programmes déjà présents sur le territoire et en introduit de nouveaux, tout en mobilisant des compétences professionnelles existantes. Ces programmes sont complémentaires les uns des autres, tant au niveau des publics qu'ils visent, des substances qui sont ciblées, que des méthodes utilisées pour agir sur les comportements.

À compter de 2026, seuls les programmes destinés aux jeunes en milieu scolaire et dans les parcours d'insertion, mentionnés dans la stratégie régionale de prévention des addictions, pourront bénéficier d'un financement de l'ARS PACA. Les structures les déployant seront sélectionnées par un appel à projet.

Les prochaines pages du cahier des charges présenteront le contenu de cette stratégie, ses modalités de déploiement et de financement.

Un webinaire de présentation et de réponse aux questions des structures de prévention souhaitant candidater à l'AAP est prévu le **24 novembre de 13h à 14h**. Le lien de connexion est le suivant :

*Microsoft Teams [Besoin d'aide ?](#)
[Rejoindre la réunion maintenant](#)*
Numéro de réunion : 340 021 525 098 1
Code secret : jt3am2Xv

De plus, les réponses aux demandes de précisions relatives aux modalités de l'appel à projets, adressées par courriel, seront, lorsque c'est opportun, centralisées dans le document partagé disponible [ici](#). Cette démarche vise à renforcer la compréhension collective du cahier des charges. Aucune information permettant d'identifier la structure de prévention à l'origine de la question ne sera communiquée.

2. Présentation de la stratégie régionale de prévention des addictions auprès des jeunes en milieu scolaire ou en parcours d'insertion

2.1. Présentation des programmes

Trois types d'interventions basées sur des modèles théoriques différents ont été retenus :

Unplugged² basé sur le développement des compétences psycho-sociales (CPS) qui visent à développer les capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles, sociales) pour mieux gérer le quotidien, prendre des décisions éclairées et résister aux pressions. Elles incluent le renforcement de l'estime de soi, la résistance à l'influence des pairs, la prise de décision et la pensée critique.

Public cible Collégiens 6 ^{ème} - 5 ^{ème}	Addictions abordées Toutes	Théories mobilisées CPS
Type d'intervenants Personnel scolaire Professionnel de la prévention	Formations préalables 14 heures 21 heures	Centre ressource APLEAT-ACEP
Modalités de l'intervention auprès du public		

² Pour plus d'information sur le programme : [Unplugged : la prévention des addictions au collège - Fédération Addiction](#).

Le programme UNPLUGGED est composé de douze séances en classe entière, d'une heure, mises en place toutes les semaines ou toutes les deux semaines, auxquelles s'ajoute une séance optionnelle sur les écrans. Ces séances sont coanimées par un professionnel de la prévention et un professionnel de l'Education nationale. Le modèle de coanimation est dégressif et permet l'autonomisation progressive des professionnels de l'Education nationale. Ainsi :

- En année 1 du binôme : les 13 séances sont coanimées,
- En année 2 du binôme : seules 7 séances sur 13 sont coanimées,
- En année 3 ou plus du binôme : seules les 4 séances ciblées sur les addictions sont coanimées.

Ce programme nécessite la mise en place de plusieurs temps de coordination avec l'équipe éducative de l'établissement scolaire pour planifier l'action et préparer les coanimations.

Principaux résultats d'efficacité

Diminution des consommations et des entrées dans les consommations de substances psychoactives : tabac, cannabis et alcool.

Amélioration du climat scolaire

A noter :

Une plus grande efficacité a été démontrée par l'étude pour :

- Les établissements les moins performants en termes de réussite scolaire
- Les collégiens présentant des facteurs de risques

Une relation dose-réponse a été observée.

P2P et Softpeers³ reposent sur l'éducation par les pairs et la théorie du comportement planifié en permettant aux jeunes d'apprendre les uns des autres et ainsi amener à un changement de comportement ;

P2P :

Public cible	Addictions abordées	Théories mobilisées
Lycéens en établissement, professionnel, agricole ou polyvalent	Tabac	Influence par les pairs
Type d'intervenants	Formations préalables	Centre ressource
Professionnel de la prévention Elèves	7 heures 12 heures	Epidaure

Modalités de l'intervention auprès du public

Un cycle de déploiement du programme dans un établissement est composé :

- De plusieurs temps de coordination avec l'équipe éducative de l'établissement scolaire pour planifier et préparer l'action,
- De neuf temps animés par un professionnel de la prévention auprès des jeunes :
 - o Une séance d'une heure trente de présentation du programme aux lycéens afin d'identifier des pairs éducateurs volontaires (10 max)
 - o Six séances de deux heures à destination du groupe des pairs éducateurs pour permettre la création d'un outil de prévention à destination de leurs camarades (pair receveur).
 - o Deux séances de valorisation de l'action : la première permettant la diffusion de l'outil à l'ensemble de l'établissement, la seconde permettant la délivrance d'une attestation d'engagement citoyen pour les pairs éducateurs.

³ Pour plus d'informations sur les programmes P2P et Softpeers : [Programmes P2P et SoftPeers : La prévention du tabagisme et des alcoolisations rapides](#)

Principaux résultats d'efficacité

Diminution des entrées dans le tabagisme quotidien

Softpeers

Public cible

Lycéens en filière générale

Addictions abordées

Alcool

Théories mobilisées

Influence par les pairs

Type d'intervenants

Professionnel de la prévention
Elèves
Personnel éducatif

Formations préalables

7 heures
12 heures
aucune

Centre ressource

Epidaure

Modalités de l'intervention auprès du public

Un cycle de déploiement du programme dans un établissement est composé :

- De plusieurs temps de coordination avec l'équipe éducative de l'établissement scolaire pour planifier et préparer l'action.
- De neuf temps animés par un professionnel de la prévention auprès des jeunes :
 - o Une séance d'une heure trente de présentation du programme aux lycéens afin d'identifier des pairs éducateurs volontaires (10 max)
 - o Six séances de deux heures à destination du groupe des pairs éducateurs pour permettre la création d'un outil de prévention à destination de leurs camarades (pair receveur)
 - o Deux séances de valorisation de l'action : la première permettant la diffusion de l'outil à l'ensemble de l'établissement, la seconde permettant la délivrance d'une attestation d'engagement citoyen pour les pairs éducateurs
- D'une séance de sensibilisation sur l'alcool mise en place par l'équipe éducative de l'établissement en amont de la présentation de l'outil par les pairs éducateurs aux pairs-receveurs.

Principaux résultats d'efficacité

Diminution des alcoolisations ponctuelles brèves en prévalence et en fréquence.

Avenir sans Tabac⁴ est fondé autour de l'entretien motivationnel. Il cible les personnes ayant déjà des consommations pour explorer leurs motivations au changement. Il met l'accent sur la responsabilité personnelle et l'auto-efficacité et évite toute attitude autoritaire.

Public cible

Lycéens professionnels et agricoles
Apprentis CFA et MFR
Jeunes accompagnés en structure d'insertion

Addictions abordées

Tabac, cannabis

Théories mobilisées

Entretien motivationnel

⁴ Pour plus d'informations sur le programme : https://reperprev.santepubliquefrance.fr/exl-php/document-affiche/spf_reg_ged/OUVRE_DOC/1871?fic=GED00001541.pdf

Type d'intervenants	Formations préalables	Centre ressource
Professionnel prévention	17 heures (AST) 14 heures (Entretien motivationnel)	Le Souffle 64
Modalités de l'intervention auprès du public		
Un cycle de déploiement du programme dans un établissement scolaire / une structure d'insertion pour les jeunes est composé :		
<ul style="list-style-type: none"> - De la mise en place d'un forum dans l'établissement composé de deux stands de prévention animés par trois à quatre intervenants⁵. Le premier est un stand généraliste et le second permet de proposer un entretien individuel bref aux fumeurs identifiés. - Selon les besoins identifiés par la structure de prévention et la disponibilité de l'établissement/de la structure de prévention, jusqu'à deux ateliers de groupe d'une heure trente chacun peuvent être mis en place. 		
Principaux résultats d'efficacité		
Diminution de la consommation de tabac et de cannabis. Augmentation de l'intention d'arrêter de consommer du tabac. Augmentation du sentiment d'être capable d'arrêter ou de diminuer la consommation de tabac.		

Des visioconférences de présentation des quatre programmes seront organisées aux dates suivantes :

Programmes	Intervenantes	Dates et liens de connexion
Unplugged	Marion Fal, Apleat-acep & Claire Wright, Fédération Addiction	9 décembre 2025 de 14h – 15h : Microsoft Teams Besoin d'aide ? Rejoindre la réunion maintenant Numéro de réunion : 334 227 175 573 0 Code secret : kc7hU9tj Participer par téléphone +33 1 78 96 95 47,,686634459# France, All locations Trouver un numéro local Numéro de conférence téléphonique : 686 634 459# Pour les organisateurs : Options de réunion Réinitialiser le code PIN d'appel
P2P- SOFTPEERS	Ambaria Abdou & Alice Humeau, Epidaure	13 novembre 2025 de 14h – 16h : Rejoignez la réunion maintenant Numéro de réunion : 365 207 342 446 6 Code secret : p92kQ7wC 4 décembre 2025 de 10h – 12h : Rejoindre la réunion maintenant Numéro de réunion : 398 761 483 510 3 Code secret : LS6aX7Sg

⁵ Variable selon la taille de l'établissement

Avenir Sans Tabac	Isabelle Berges, Le souffle 64	27 novembre 2025 de 14h à 15h : https://us06web.zoom.us/j/81291681543?pwd=HH2WMPgGbjjNzl1ID955zp0b7ClbLG.1 ID de réunion: 812 9168 1543 Code secret: 905665 5 décembre 2025 de 10h30 à 11h30 : https://us06web.zoom.us/j/89361699221?pwd=GQU0aSwi8J4iachiyEVr8qRVac0GZk.1 ID de réunion : 893 6169 9221 Code secret : 583252
-------------------	-----------------------------------	---

2.2. Stratégie de déploiement : espaces et publics prioritaires

Afin de répondre aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS), l'ensemble des programmes de la stratégie devra être déployé exclusivement dans les espaces identifiés par l'ARS PACA comme étant prioritaires. **Chaque structure d'insertion ou établissement doit répondre à au moins l'un des critères suivants pour pouvoir bénéficier du programme.**

Programmes	Etablissements ciblés	Critères de priorisation ⁶
UNPLUGGED	Collège	Être un établissement : - situé en QPV, en QVA, ZFRR/ZFRR+, - situé dans un réseau d'éducation prioritaire (REP, REP+, RECT ⁷) - ayant un IPS inférieur à 110
Softpeers	Lycée	Être un établissement ou une filière générale ou technologique. - situé en QPV, en QVA, ZFRR/ZFRR+, - ayant un IPS inférieur à 115
P2P	Lycée	<u>En première intention :</u> Être un établissement professionnel ou agricole. <u>En seconde intention :</u> Être un lycée polyvalent, - situé en QPV, en QVA, ZFRR/ZFRR+, - ayant un IPS inférieur à 115

⁶ Disponible en annexe.

⁷ Uniquement dans l'académie de Nice.

Avenir Sans Tabac	Lycée professionnel Centre d'apprentissage Structure d'insertion accueillant un public jeune uniquement	Pas de restrictions en dehors des établissements ciblés.
-------------------	---	--

Une attention particulière est portée sur les jeunes scolarisés en lycées professionnels et agricoles ainsi que sur les apprentis et jeunes en parcours d'insertion, les études EnCLASS et ESCAPAD (OFDT, 2023 et 2024) faisant état de niveaux de consommation de substances psychoactives plus élevés pour ces publics.

Cette priorisation s'inscrit également en cohérence avec les résultats et les recommandations des rapports d'évaluation de chaque programme.

3. Un pilotage régional et partenarial

L'Agence Régionale de la Santé pilote de façon globale et transversale la stratégie en s'appuyant sur un solide partenariat institutionnel avec l'Education nationale. Elle missionne les centres ressources et la mission d'appui FLCA d'accompagner et soutenir les structures de prévention dans le déploiement opérationnel des programmes.

3.1. Exigences de programmes efficaces et rôle des centres ressources régionaux.

Pour assurer la reproduction des effets observés lors de l'évaluation des programmes, ceux-ci devront être déployés en région PACA conformément aux guides de déploiement élaborés par leurs concepteurs. Les préventeurs chargés de leur mise en œuvre devront **donc impérativement avoir été préalablement formés** par les centres ressources régionaux qui sont garants d'un déploiement fidèle au programme original.

Les **dates de formation** sont les suivantes :

Programme	Dates et lieux session 1	Dates et lieux session 2	Modalités d'inscription
Unplugged	Les 11, 12 et 13 février 2026 à Marseille	Les 11, 12 et 13 mars 2026 à Toulon	Session 1 : ici Session 2 : ici
P2P-SOFTPEERS	Les 15 et 16 janvier 2026 à Marseille	Les 12 et 13 février 2026 à Avignon	Mail à destination d'Epidaure et de la mission d'appui FLCA.
Avenir Sans Tabac	Visio : Le 15 janvier 2026 de 9h30 à 12h30 Présentiel : Les 4 et 5 février 2026	Visio : Le 10 février 2026 de 9h30 à 12h30 Présentiel : Les 5 et 6 mars 2026	Mail à destination du Souffle 64 et de la mission d'appui FLCA.

A noter : Les formations sont réservées en priorité aux professionnels qui s'engageront, en 2026, dans la mise en œuvre des programmes. Pour y candidater, il est fortement recommandé de disposer de connaissances générales sur les conduites addictives. Le niveau de connaissances requis avant la formation est à confirmer auprès des centres ressources. **Les coûts liés à l'organisation des formations et à la mobilisation des formateurs sont financés par l'ARS directement auprès des centres ressources.** Ils ne sont donc pas à la charge des opérateurs de terrain.

Concernant Avenir Sans Tabac, il est nécessaire que les préveteurs soient également formés à l'entretien motivationnel. Cependant, l'acquisition de cette compétence n'est pas comprise dans la formation dispensée par le centre ressource. En cas de besoin, les préveteurs peuvent suivre une formation spécifique à cette méthode auprès du dispositif expert en prévention des addictions ARCA SUD. Ce module est non payant, car il est financé par l'ARS PACA.

Structure	Nom	Fonction	Contact
ARCA SUD	Olivier François	Directeur	o.francois@arca-sud.fr

Le réseau CRES-CODES-CODEPS propose également des formations à l'entretien motivationnel.

En plus de cette mission de formation des préveteurs, **les centres ressources sont également chargés de la coordination régionale de chaque programme.** Ainsi, ils structurent des partenariats avec les deux rectorats afin de favoriser l'acceptabilité des programmes par les établissements scolaires, puis accompagnent et soutiennent les préveteurs à chaque étape de la mise en œuvre : de la mobilisation des établissements scolaires et des structures d'insertion, jusqu'à la mise en œuvre concrète de l'action, avec un appui également sur le suivi de l'activité (monitoring) et la gestion de projet.

Programme	Centre ressource	Personne référente	Contacts
Unplugged	APLEAT ACEP ⁸ / Fédération Addiction ⁹	Marion Fal Claire Wright	marion.fal@apleat-acep.com c.wright@federationaddiction.fr
P2P/Softpeers	EPIDAURE ¹⁰	Ambaria Abdou Alice Humeau	p2p-softpeers@icm.unicancer.fr
Avenir Sans Tabac	SOUFFLE 64 ¹¹	Isabelle Berges	isabelle.berges@lesouffle64.fr

⁸ L'APLEAT-ACEP déploie le programme en région Centre Val de Loire depuis plusieurs années et a participé à son évaluation par Santé Publique France en 2016-2017. Elle s'est fortement impliquée dans son déploiement national aux côtés de la Fédération Addiction.

⁹ La Fédération Addiction a coordonné le programme en PACA depuis 2018. Elle se retirera progressivement de cette mission tout au long de l'année scolaire 2025/2026 qui sera reprise par l'APLEAT-ACEP. Un tuilage jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025/2026 est donc prévu entre les deux structures qui travaillent en étroite collaboration.

¹⁰ Epidaure a conçu et évalué les programmes P2P et softpeers. Il les déploie depuis sur l'académie de Montpellier et coordonne le déploiement en tant que centre ressource dans plusieurs départements en Occitanie.

¹¹ Le Souffle 64 a conçu le programme Avenir Sans Tabac et le déploie depuis plusieurs années. Ce dernier a bénéficié d'une évaluation par Santé Publique France en 2016-2017.

3.2. Soutien de la mission d'appui FLCA au pilotage transversal de la stratégie.

La mission d'appui au FLCA, portée par le Centre Régional d'Éducation pour la Santé (CRES PACA), accompagne l'ARS dans le pilotage transversal de la stratégie de prévention des addictions auprès des jeunes. Elle est en lien étroit et régulier avec les pilotes de programmes au sein de l'agence.

Dans ce cadre, elle est chargée :

- D'appuyer les centres ressources dans leurs animations territoriales ;
- D'accompagner les structures de prévention souhaitant candidater à l'AAP dans :
 - o L'identification du ou des programmes de la stratégie les plus adaptés à leurs compétences, objectifs et aspirations ;
 - o L'appropriation du présent cahier des charges et la préparation des candidatures à l'appel à projet ;
 - o La répartition des lieux d'intervention entre les structures de prévention souhaitant candidater à l'appel à projets, avec l'appui des délégations départementales de l'ARS.

Fonction	Structure	Personne référente	Contact
Mission d'appui FLCA	Centre Régional d'Education à la Santé (CRES PACA)	Laélia Briand Madrid	laelia.briand-madrid@cres-paca.org

Il est ainsi fortement conseillé à toute structure de prévention voulant candidater à l'appel à projet 2026 de prendre contact avant la fin de l'année 2025 avec Mme Briand Madrid et avec les délégations départementales de l'ARS¹².

3.3. Partenariat avec l'Education nationale

La stratégie régionale de prévention des addictions de l'ARS a été élaborée en concertation avec les référents en charge des actions de prévention des deux académies de la région PACA. Elle a été présentée par le directeur général de l'ARS au recteur en décembre 2024. Elle est également nommée dans la convention entre les deux institutions. **L'Éducation nationale a ainsi validé la pertinence des projets ainsi que leur faisabilité dans le milieu scolaire.** Les services de l'Éducation nationale participent activement au pilotage régional et seront notamment associés à l'instruction des candidatures du présent AAP.

Concernant le programme Unplugged, l'Éducation nationale a inscrit les formations des équipes éducatives à la coanimation du programme sur le **Plan Académique de Formation (PAF)**.

Afin de renforcer l'adhésion des établissements scolaires aux quatre programmes de la stratégie, chaque centre ressource sera invité par l'Éducation nationale à présenter le programme dont il assure la coordination aux **réseaux des infirmiers et des chefs d'établissement de l'Éducation**

¹² Contact en annexe 3

nationale. Les programmes sont déjà mis en avant sur le site Internet de l'académie d'Aix-Marseille (accessible [ici](#)) et le seront prochainement sur celui de l'académie de Nice.

De plus, un **courrier de promotion de l'ensemble des programmes de la stratégie** sera envoyé aux établissements scolaires par les recteurs des deux académies (entre juin et septembre 2026).

4. Modalités de déploiement

4.1. Dimensionnement du projet

4.1.1. Seuil minimal de déploiement

Une échelle minimale de mise en œuvre des programmes par structure de prévention a été définie afin d'assurer la viabilité et la soutenabilité économique du programme, mais aussi de garantir la maîtrise de l'intervention par les préventeurs et, par conséquent, la qualité du déploiement.

Programmes	Conditions de déploiement minimal pour pouvoir candidater à l'AAP 2026
Unplugged	<p>Chaque structure de prévention doit déployer le programme au minimum dans 4 classes.</p> <p>Chaque préventeur supervisé doit déployer le programme au minimum dans 4 classes (en année 1, 2 ou 3 et plus).</p> <p>Deux classes (en année 1, 2 ou 3 et plus) par établissement scolaire doivent au minimum intégrer la démarche.</p> <p>Les temps de déplacement nécessaires à la mise en œuvre du programme doivent être mutualisés au minimum pour deux classes lorsque la durée du trajet entre l'établissement scolaire et la structure de prévention est supérieure à 45 minutes.</p> <p>À compter de quatre classes accompagnées dans un même établissement, deux déplacements peuvent faire l'objet d'un financement par l'ARS.</p>
P2P-Softpeers	<p>Chaque structure de prévention doit déployer au minimum 4 cycles.</p> <p>Chaque préventeur doit déployer au minimum 4 cycles.</p>

Avenir Sans Tabac	<p>Chaque structure de prévention doit déployer au minimum quatre cycles. En moyenne, la structure de prévention doit mettre en œuvre un forum et un atelier par cycle. Toutefois, le nombre d'ateliers à réaliser (0, 1 ou 2) reste à l'appréciation de la structure de prévention, en fonction des besoins et des disponibilités de l'établissement scolaire ou de la structure d'insertion.</p> <p>Si le nombre de cycles est égal à 4, chaque intervenant supervisé doit mettre en œuvre 4 forums.</p> <p>Si le nombre de cycles est supérieur à 4, le nombre de forums animés par intervenant supervisé peut diminuer, dans la limite d'un coût cycle inférieur à 4 905 euros.</p>
-------------------	---

A noter : Le déploiement visé par l'ARS étant le plus large et le plus qualitatif possible, **l'objectif est qu'un préveneur puisse animer un maximum de cycles**. À titre d'exemple, si une structure prévoit d'intervenir dans quarante classes pour animer UNPLUGGED, il n'est pas pertinent de former et de mobiliser dix préveneurs différents. Dans cette situation, l'ARS privilégiera un modèle dans lequel trois à cinq personnes assurent les quarante classes. Au vu de ces contraintes, les proportions de personnes à former, par programme et par structure, sont à discuter avec la mission d'appui, les centres ressources et l'ARS (en délégation départementale et au siège), en fonction de l'ambition de déploiement de la structure.

4.1.2. Seuil maximal de déploiement

Le temps moyen de déplacement entre la structure de prévention et l'ensemble des sites de déploiement des programmes a été plafonné, afin d'assurer la viabilité économique de la stratégie, selon les modalités suivantes :

Programmes	Temps moyen maximum de déplacement entre la structure de prévention et le lieu d'intervention
Unplugged	1h30
P2P-Softpeers	1h30
Avenir Sans Tabac	2h

A noter : **Le nombre de cycles ou de classes déployés par chaque structure de prévention n'est pas limité**, l'ARS visant le déploiement le plus large possible de ces programmes (dans la limite de ses crédits disponibles).

4.2. Modèle économique et coût des programmes.

L'ARS PACA, les trois centres ressources et la mission d'appui FLCA ont élaboré ensemble le modèle économique de chaque programme. Cet outil a ensuite été utilisé pour :

- 1. Calculer un coût maximum de déploiement par programme
- 2. Définir une méthode de calcul du montant de la demande de subvention pouvant être demandé à l'ARS PACA, selon l'échelle prévisionnelle de déploiement de la structure de prévention.

4.2.1. Méthode de construction de l'outil de modélisation économique

La méthode employée pour la construction de ces outils a consisté à recenser l'ensemble des actions à mettre en œuvre et à évaluer le temps nécessaire à la réalisation de chaque tâche et étape du déploiement¹³, en s'appuyant sur l'expérience des concepteurs et des structures partenaires déployant ces programmes en PACA ou dans d'autres régions. Un forfait relatif au temps de management et de coordination interne et aux frais de structure et de fonctionnement a ensuite été appliqué, correspondant à un pourcentage du volume total de ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Le coût RH a été lui plafonné à 45 euros/heure.

4.2.2. Coût plafond de chaque programme

4.2.2.1. Coût plafond pour la mise en œuvre de l'action

- **Unplugged**

Années de déploiement	COUT PLAFOND PAR CLASSE - NOUVEL ETABLISSEMENT	COUT PLAFOND PAR CLASSE - RENOUVELLEMENT PARTENARIAT
Année 1	5 731 €	5 334 €
Année 2	4 218 € ¹⁴	3 821 €
Année 3	3 506 € ¹⁵	3 109 €

Le **coût plafond diffère en fonction de l'ancienneté du partenariat** entre l'établissement scolaire et la structure de prévention sur le programme UNPLUGGED¹⁶ (le temps de mobilisation de nouveaux établissements étant nettement plus conséquent que le temps de renouvellement d'un partenariat déjà existant).

Il a été calculé à partir des seuils de déploiement minimaux (3.1) et maximaux (3.2) : c'est-à-dire pour une mise en œuvre sur quatre classes, animée par un préventeur, dans deux collèges différents, situés en moyenne à une heure trente de distance de la structure de prévention (avec la prise en charge par l'employeur du repas de midi et en prévoyant un forfait déplacement à 150 euros aller/retour, mutualisés pour 2 classes).

A noter : L'ARS PACA finance le centre ressource pour l'édition des livrets d'animation.

- **P2P et Softpeers**

PROGRAMMES	COUT PLAFOND PAR CYCLE
P2P	5 951 €
SOFTPEERS	6 004 €

Il a été calculé à partir des seuils de déploiement minimaux (3.1) et maximaux (3.2) : c'est-à-

¹³ Les temps spécifiques à la gestion du projet et à la coordination de l'action avec l'ensemble des partenaires (scolaires, associatifs et institutionnels) ont bien été pris en compte dans le modèle économique.

¹⁴ Uniquement dans le cas spécifique d'un changement d'établissement par un professionnel de l'Education nationale déjà accompagné en année 1 dans un autre établissement.

¹⁵ Uniquement dans le cas spécifique d'un changement d'établissement par un professionnel de l'Education nationale déjà accompagné en année 1 et 2 dans un autre établissement.

¹⁶ Même si la structure de prévention est déjà intervenue dans l'établissement pour déployer un autre programme que UNPLUGGED, le collège peut bénéficier du coût plafond « nouveau partenariat ».

dire pour une mise en œuvre par un préventeur de quatre cycles dans des lycées situés en moyenne à une heure trente de distance de la structure de prévention avec la prise en charge par l'employeur du repas de midi et un forfait déplacement à 150 euros aller/retour.

- **Avenir Sans tabac**

PROGRAMME	COUT PLAFOND PAR CYCLE
AVENIR SANS TABAC	4 905 €

Il a été calculé à partir des seuils de déploiement minimaux (3.1) et maximaux (3.2) : c'est-à-dire pour une mise en œuvre par une structure de prévention de quatre cycles dans des établissements ou des structures d'insertion pour les jeunes situés en moyenne à deux heures de distance de la structure de prévention, avec la prise en charge par l'employeur du repas de midi et d'un forfait déplacement à 200 euros (A/R).

4.2.2.1. Coût plafond pour la formation des professionnels

Le coût plafond par classe n'inclut pas la formation des préviseurs au programme. Celle-ci pourra être financée par l'ARS PACA **uniquement pour ceux exerçant dans des structures ayant été retenues dans le cadre de l'appel à projets**. Les coûts plafonds pour la formation par programme ont été fixés comme suit :

PROGRAMMES	COUT PLAFOND PAR PREVISEUR
Unplugged	2 446 €
P2P-Softpeer	1 870 €
Avenir Sans tabac	1 884 €
Entretien motivationnel	1 725 €

Ils sont calculés sur la base d'un temps de déplacement aller/retour plafonné à six heures et prévoit la prise en charge par l'employeur des frais de déplacement, d'hébergement et de repas¹⁷.

A noter : Les structures ayant bénéficié de crédit de la part de l'ARS PACA en 2025, peuvent demander aux pilotes ARS¹⁸ d'utiliser une partie de leur dotation 2025 sur la formation des préviseurs.

4.2.3. Calcul du montant pouvant être demandé lors de l'AAP, selon l'échelle prévisionnelle de déploiement.

Deux variables principales influencent le coût de mise en œuvre d'un programme :

- La taille du déploiement : plus le nombre de classes accompagnées ou de cycles mis en œuvre est important, plus le coût unitaire diminue.
- La distance entre la structure de prévention et le lieu d'intervention.

¹⁷ Concernant P2P/softpeers : Le modèle économique ne prévoit que le repas du soir car celui du midi est pris en charge par le centre ressource.

¹⁸ Aurélie Tardy et Sophie Monteil : contacts en annexe.

Le **montant demandé lors de l'AAP doit tenir compte de ces variables**, dans la limite des seuils définis par l'ARS.

Ainsi, pour calculer ce montant, le modèle économique présent dans chaque annexe technique devra être mis à jour, conformément aux indications du guide d'utilisation intégré au tableau¹⁹.

Chaque annexe technique à remplir pour candidater à l'AAP est structurée de la façon suivante :

- Un premier onglet permettant de présenter le modèle prévisionnel de déploiement et qui permettra de calculer automatiquement le montant des variables susmentionnées ;
- Des onglets en suivant présentant le modèle économique du programme par typologie d'action et étape de déploiement. Les cellules orange doivent être mises à jour selon les informations renseignées et les valeurs calculées dans le premier onglet ;
- Un dernier onglet intitulé « matrice et demande de subvention ». Seules les cases vertes doivent être renseignées. Les autres cellules sont mises à jour automatiquement à la suite de la modification des onglets précédents.

Un **webinaire de présentation et d'utilisation du modèle économique** pour chaque programme sera organisé par l'ARS PACA au cours du premier trimestre 2026. Pour pouvoir y participer, **l'inscription** sur le lien suivant avant le **31 décembre 2025 est obligatoire** : cliquer [ici](#). Un *doodle* sera envoyé aux inscrits pour fixer une date convenant au plus grand nombre.

4.3. Calendrier prévisionnel de l'action

La préparation de la rentrée 2026 doit être initiée dès novembre 2025 en respectant les étapes et le calendrier suivant :

- Novembre – Décembre 2025 :
 - o Prendre connaissance du présent cahier des charges et participer aux webinaires de présentation.
 - o Prendre contact avec les centres ressources, la mission d'appui FLCA et les délégations départementales et inscrire ses préventeurs aux formations.
 - o Lire et s'approprier la documentation sur chaque programme.
 - o Commencer à mobiliser les établissements scolaires et les structures d'insertion accueillant des jeunes autour de ces nouveaux programmes pour préparer la rentrée 2026.
- Janvier – Mars 2026 :
 - o Former les préventeurs
 - o Poursuivre le démarchage des établissements et structures d'insertion.
 - o Si nécessaire, demander l'agrément à l'Education nationale²⁰.
- Avril 2026 :
 - o Poursuivre le démarchage des établissements.

¹⁹ Les cellules ont été verrouillées pour éviter les modifications involontaires du document. Pour mieux comprendre l'outil, afficher les notes (bandeau du haut > onglet révision > notes > afficher toutes les notes).

²⁰ L'ensemble des informations relatives aux demandes d'agrément sont disponibles sur les sites académiques : Académie Aix Marseille : cliquer [ici](#) / Académie de Nice : cliquer [ici](#)

- Transmettre le formulaire de candidature produit par les centres ressources aux établissements et structures d'insertion souhaitant bénéficier des programmes.
- Mai : Candidater à l'AAP (cf 5.2)

Pour ceux retenus à l'AAP :

- Juin 2026 :
 - Déposer la demande de subvention sur la plateforme STARS-FIR.
- Juillet – Aout 2026 :
 - Signer la convention avec l'ARS.
- Septembre :
 - Remobiliser des établissements en cas de désistement.
 - Pour Unplugged uniquement, communiquer aux établissements scolaires l'Appel à Candidature pour recenser les besoins en formation des équipes éducatives et les inscrire au PAF.
- Octobre – Novembre 2026 :
 - Commencer la mise en œuvre des programmes auprès des jeunes.
 - Mobiliser de nouveaux établissements pour préparer la rentrée 2027.

Les étapes de déploiement propres à chaque programme seront communiquées par les centres ressources.

5. Conditions de candidatures et modalités de financement

5.1. Eligibilité et engagements des structures de prévention

Pour pouvoir candidater au présent appel à projet, les structures de prévention doivent s'engager à :

- Disposer de l'agrément Education Nationale
- Se coordonner avec les autres structures de prévention du territoire²¹ avec l'appui des délégations départementales de l'ARS, des centres ressources et de la mission d'appui FLCA
- Respecter le modèle économique et les seuils de déploiement prévus par le cahier des charges de l'ARS
- Déployer le programme uniquement via des préveneurs formés et supervisés²² par les centres ressources.
- Respecter les principes de la stratégie régionale (déploiement fidèle des programmes probants, réduction des ISTS, neutralité, non-stigmatisation)
- Collaborer avec les partenaires institutionnels (ARS, Éducation nationale), les centres ressources et la mission d'appui, ainsi que répondre à leurs sollicitations.

²¹ Pour identifier les structures de prévention présentes sur un territoire étant également formées aux programmes de la stratégie, il faut prendre contact avec les différents centres ressources et la mission d'appui FLCA.

²² Uniquement pour Unplugged et Avenir Sans tabac

- Monitorer son activité sur les outils fournis par les centres ressources

En cas de difficultés :

- A informer rapidement par mail l'ARS, la mission d'appui FLCA et les centres ressources de toute incapacité à mettre en œuvre l'action dans sa totalité.

5.2. Durée du conventionnement²³

Les candidatures retenues bénéficieront d'un conventionnement pluriannuel d'une durée de deux ans, couvrant la période de juillet 2026 à juillet 2028.

Les crédits octroyés en année 1 pour la formation des préveneurs devront être reportés sur un élargissement, en année 2, du nombre de classes (Unplugged) ou de cycles (Avenir Sans Tabac/P2P-softpeers).

Un dialogue de gestion sera organisé entre l'ARS PACA et chaque structure au cours du deuxième trimestre 2027. Ce temps d'échange aura pour objet de présenter le bilan d'activité de la première année et de valider l'utilisation prévisionnelle des crédits au titre de la seconde année.

Cependant, comme pour toute convention pluriannuelle d'objectifs, le renouvellement du financement n'est pas automatique et dépend de la qualité des éléments de bilan et des perspectives présentées lors du dialogue de gestion.

5.3. Etapes de candidatures et calendrier prévisionnel

Etape 1 :

- Renseigner le tableau Excel intitulé « *Annexe technique_candidature AAP_addiction_jeunes_2026.xlsx* » ainsi que les annexes techniques propres à chaque programme en apportant les modifications demandées dans le guide d'utilisation intégré aux tableurs.
- Transmettre ces documents et l'attestation de formation de chaque préveneur **dans un mail unique** aux pilotes régionales des programmes de prévention et promotion de la santé **avant le 7 mai 2026**. L'intitulé du mail doit prendre la forme suivante : **Candidature – AAP – jeunes– addiction– NOM DE LA STRUCTURE.** Veiller à mettre les deux contacts suivant en destinataire de vos mails.

Noms	Fonctions	Mails
Aurélie Tardy	Pilote du plan populationnel « Enfant, Adolescent, Jeunes »	aurelie.tardy@ars.sante.fr
Sophie Monteil	Pilote du Fonds de lutte contre les addictions.	sophie.monteil@ars.sante.fr

²³ Sous réserve de la disponibilité des crédits ARS.

Les critères de sélection des candidatures seront les suivants :

- Le respect des engagements susmentionnés (3.1)
- La participation des préventeurs aux formations
- Le démarchage effectif des établissements scolaires et des structures d'insertion ainsi que leur réponse aux formulaires de candidature produits par les centres ressources
- La capacité de l'opérateur à proposer un déploiement conséquent des programmes
- La cohérence de la demande de subvention, avec le modèle économique actualisé sur les perspectives prévisionnelles de déploiement, conformément au cadre du guide d'utilisation intégré au modèle économique.

La date prévisionnelle de **notification des résultats de l'étape 1 est prévue pour le 4 juin 2026.**

Etape 2, uniquement pour les structures retenues à l'étape 1 :

- Déposer la demande de subvention sur la plateforme de dépôt STARS-FIR en tenant compte des retours faits par les pilotes PPS avant le 15 juin. Un « dossier type » de demande de subvention sera fourni par les centres ressources. Il devra être copier-coller dans STARS-FIR. Les documents de l'étape 1 devront être glissés en pièce jointe.

Soutien technique ou administratif pour le dépôt sur STARS-FIR :

Noms	Contact	Fonction
Cécilia Parlanti	Cecilia.PARLANTI@ars.sante.fr 04.13.55.82.78	Gestionnaire plan « enfants, adolescents, jeunes ».
Jérôme Avril	Jerome.AVRIL@ars.sante.fr 04.13.55.82.80	Gestionnaire fonds de lutte contre les addictions.

Annexe

Annexe 1 : Espaces prioritaires

QVA/QPV

- Listing : [Quartiers de Veille Active](#)
- Listing : [Quartiers prioritaires de la politique de la ville \(QPV\)](#)
- Simulateur QPV : [Savoir si votre adresse est située en quartier prioritaire de la politique de la ville \(QPV\) | Entreprendre.Service-Public.fr](#)
- Simulateur QP : [SIG Politique de la Ville](#)

ZFRR/ZFRR+ :

- Listing ZFRR : [Arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France ruralités revitalisation - Légifrance](#)
- Listing ZFRR+ : [Arrêté du 9 juillet 2025 constatant le classement de communes en zone France ruralités revitalisation « plus » - Légifrance](#)
- Listing : [France ruralités revitalisation | collectivites-locales.gouv.fr](#)
- Simulateur : [Vérifier si une commune est située en zone ZFRR, est « bénéficiaire » du zonage ZFRR ou se situe dans une zone ZFRR + | Service Public](#)

IPS :

- Listing - Collège : [Indices de position sociale des collèges \(à partir de 2023\) — Éducation Nationale - Accueil](#)
- Listing - lycée : [Indices de position sociale des lycées \(à partir de 2023\) — Éducation Nationale - Accueil](#)

REP/REP+ :

- Listing : [Etablissements de l'éducation prioritaire — Éducation Nationale - Accueil](#)

Annexe 2 : Répertoire régional

Structures/institutions	Nom, Prénom	Fonction	Contact
ARS PACA	Aurélie Tardy	Pilote PPS EAJ	aurelie.tardy@ars.sante.fr
ARS PACA	Sophie Monteil	Pilote FLCA	sophie.monteil@ars.sante.fr
ARS PACA	Cécilia Parlanti	Gestionnaire EAJ	cecilia.PARLANTI@ars.sante.fr 04.13.55.82.78
ARS PACA	Jérôme Avril	Gestionnaire FLCA	Jerome.AVRIL@ars.sante.fr 04.13.55.82.80
CRES PACA	Laélia Briand Madrid	Mission d'appui	laelia.briand-madrid@cres-paca.org
APLEAT - ACEP	Marion FAL	Coordinatrice régionale Unplugged	marion.fal@apleat-acep.com
Fédération Addiction	Claire Wright	Coordinatrice régionale Unplugged	c.wright@federationaddiction.fr

Epidaure	Ambaria Abdou	Coordinatrice régionale P2P-softpeers	ambaria.abdou@icm.unicancer.fr
Epidaure	Alice Humeau	Coordinatrice régionale P2P-softpeers	alice.humeau@icm.unicancer.fr
Avenir Sans Tabac	Isabelle Berges	Coordinatrice régionale Avenir Sans Tabac	isabelle.berges@lesouffle64.fr

Annexe 3 : Répertoire départemental

Départements	Noms	Fonctions	Contacts
4	Christelle Gambette	Référente prévention, promotion de la santé et démocratie sanitaire	christelle.gambette@ars.sante.fr
5	Emilie De Nardo	Responsable de service Prévention et Offre de Soins	emilie.denardo@ars.sante.fr
5	Laurent Giraud	Chargé de mission Prévention Promotion de la Santé	laurent.giraud@ars.sante.fr
6	Isabelle Virem	Responsable de service Prévention	isabelle.virem@ars.sante.fr
6	Nathalie Muru	Chargée de programmes santé et de gestion administrative et budgétaire	nathalie.muru@ars.sante.fr
6	Camille Maliverney	Chargée de programmes santé	camille.maliverney@ars.sante.fr
13	Aline Garcia	Responsable Unité PDS- Addictions – RDRD & Référente régionale	aline.garcia@ars.sante.fr

		transversale Addictions	
13	Isabelle Rolland	Chargée de mission	isabelle.rolland@ars.sante.fr
83	Nadège Verlaque	Responsable de service Prévention	nadege.verlaque@ars.sante.fr
83	Julie Lacaze	Responsable adjointe du service Prévention	julie.lacaze@ars.sante.fr
84	Nadra Benayache	Directrice adjointe de la délégation départementale	nadra.benayache@ars.sante.fr
84	Brigitte Cecchini	Responsable Prévention et Règlementation	brigitte.cecchini@ars.sante.fr